

Vu pour être annexé à la délibération N° 07-04-2026
 Séance du Conseil Municipal du : 16 Mars 2026



Le Maire

MAJORATION DES INDEMNITES VOTEES APRES REPARTITION
 ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 - INSTALLATION LE 22 MARS 2026

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS FIXEES PAR LE CGCT et CALCULEES SUR LA BASE DE L'INDICE BRUT TERMINAL

POPULATION TOTALE (tranche démographique)	Maire		Adjoints		
	Taux maxi en %	Montant des indemnités		Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
10 000 à 19 999	67,6	33344,57	2778,71	14107,32	1175,61
20 000 à 49 999	90	44393,66	3699,47	16277,68	1356,47

Valeur du point 100 au 01/01/2024 5907,37
 Valeur du point au 01/01/2024 4,922808333
 Indice brut terminal 1027/835

ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE			MAJORATION	
% de l'indice brut 1027	Montant	Total brut mensuel	% de l'indice brut 1027	Montant
67,6	1175,61	2 778,71 €	90	3 699,47 €
28,60	1175,61	10 580,49 €	33,00	1356,47
		13 359,20 €		15 907,70 €

REPARTITION DES INDEMNITES		MAJORATION	
Taux en % de l'indice brut terminal	TOTAL	% de la majoration (90%X49%)/67,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total brut mensuel
49,0%	2014,17	65%	2 681,58 €

REPARTITION DES INDEMNITES		MAJORATION	
Taux en % de l'indice brut terminal	TOTAL	% de la majoration (33%X22%)/28,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total brut mensuel
22,0%	8138,88	1043,45 x 9 adjoints	9 391,01 €
	904,32	25%	1 043,45 €

REPARTITION DES INDEMNITES		MAJORATION	
Montant de l'indemnité pour les conseillers délégués	TOTAL	Enveloppe indemnitaire globale avec majoration des indemnités du maire moins des indemnités des adjoints	Total brut mensuel
Enveloppe indemnitaire global - indemnités du maire - indemnités des adjoints	3 206,15 €	15907,70-2681,58-9391,01	3 835,10 €
3206,15 /17 conseillers municipaux délégués	188,60 €	3835,10/17 conseillers municipaux délégués	225,59 €
CONTRÔLE DE L'ENVELOPPE	13 359,20 €		15 907,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-07-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

